



## **TERMES DE REFERENCE POUR LA PRODUCTION DE DOCUMENTAIRE SUR LA CEDEAO**

### **Objectif**

La Commission de la CEDEAO sollicite la production de documents audiovisuels sur ses activités et celles des autres institutions de la CEDEAO.

### **II Description**

La société de production devra fournir les prestations suivantes :

- Production aux normes internationales de 12 documents audiovisuels sur les programmes et activités de la CEDEAO de 26 minutes chacun, soit un (1) par mois, à partir de Janvier 2010 en versions française, anglaise et portugaise.
- Production de 12 documents audiovisuels thématiques de 26 minutes chacun, soit un (1) par mois à partir de Janvier 2010, en versions française, anglaise et portugaise.
- Diffusion de documents audiovisuels dans les Etats membres de la CEDEAO et au-delà
- Mise à disposition de la Commission dans chaque version linguistique des cassettes DV ou Betacam et des cassettes DVD

### **III Critères de sélection**

- Avoir son siège dans l'un des quinze (15) Etats membres de la CEDEAO, ou avoir un réseau de correspondants dans au moins Trois (3) Etats membres de la CEDEAO
- Avoir une bonne connaissance de l'Afrique de l'Ouest et de son environnement politique et socio-économique
- Avoir une bonne expérience dans la production de magazines audiovisuel sur l'intégration économique ou le développement.

- Disposer d'un réseau de diffusion télévisé couvrant au moins dix (10) Etats membres de la CEDEAO : La disposition de réseau de couverture s'étendant au-delà de la sous-région sera un avantage supplémentaire
- Avoir la capacité de couvrir des événements économiques, politiques et social dans l'espace CEDEAO et éventuellement en dehors (reste de l'Afrique, l'Europe, les Amériques)

#### **IV Résultats attendus**

- a) La production et la diffusion de documentaires d'information générale sur la CEDEAO de 26 minutes chacun pour diffusion mensuelle dans tous les Etats membres
- b) La production et la diffusion de documentaires thématiques de 26 mn chacun pour diffusion mensuelle dans tous les Etats membres

#### **V Soutien au Client**

Le Département de la Communication mettra à la disposition du client un reportage vidéo adapté, des communiqués de presse, des photographies et autres matériaux disponibles dans sa librairie et facilitera également des interviews en appui au projet, lorsque cela s'avérera nécessaire.

Toute assertion inexacte relative à l'information requise ci-dessus pourrait conduire à la disqualification d'une candidature ou, à la résiliation du Contrat sans avertissement, aux risques et périls du déclarant sans préjudice de l'imposition de sanctions applicables dans de tels cas aux termes du Code des Marchés de la CEDEAO.

#### **VI Soumission des offres**

Les offres doivent être soumises dans une enveloppe scellée portant clairement les indications suivantes : « **OFFRE POUR LA PRODUCTION DE DOCUMENTAIRES SUR LA CEDEAO** » et adressée à:

**Mme la Directrice de l'Administration Générale**

**Commission de la CEDEAO**

**101, Yakubu Gowon Crescent,**

**P.M.B 401 Abuja, Nigeria**

**Tél. /Fax. 234-9 3147 41,**

La date limite pour le dépôt des offres est fixée au **Mardi 10 Novembre 2009 à 17 H 00.**

Les offres seront ouvert en présence des soumissionnaires le **Mercredi 11 Novembre 2009 à 11H00.**

Toutes les offres reçues seront ouvertes en public en présence des soumissionnaires.

Pour toute information complémentaire, prière contacter ou le Chargé d'Approvisionnement ou le Directeur de la Communication au (09) 314 76 41 ; 08034088185 : 0703 55 84 278 ou à partir des adresses email suivantes: [adiop@ecowas.int](mailto:adiop@ecowas.int)/ [nkuakor@yahoo.fr](mailto:nkuakor@yahoo.fr).

**Halima Ahmed(Mme)**

**Directrice de L'Administration Générale**